

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 27 janvier 2023

**DÉLIBÉRATION** – CA-2023-FINANCES-50

RENDUE EXÉCUTOIRE LE

03 FEV. 2023

Date de transmission :

03 FEV. 2023

Date de réception rectorat :

03 FEV. 2023

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROBATION DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE POUR L'ANNÉE 2023-2024

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** le catalogue de la tarification de la formation continue pour l'année 2023-2024 présenté en Conseil d'administration et annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

### ARTICLE UNIQUE :

D'approuver la mise à jour du catalogue de la tarification de la formation continue pour l'année 2023-2024, telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 27 janvier 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

  
Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES 27  
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication de sa transmission au Recteur d'académie



